

# **AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

*SYNTHESE*

*DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE*

*Séance plénière ordinaire du 16 janvier 2014*

Le comité stratégique s'est réuni le 16 janvier 2014, de 9 h 10 à 12 h 18, sous la présidence de M. François CHEREQUE. L'ordre du jour était le suivant :

- intervention de Mme Valérie FOURNEYRON, Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- intervention de M. François CHEREQUE, Président de l'Agence du service civique ;
- échanges avec la salle et adoption d'une proposition d'orientations stratégiques 2014 pour le conseil d'administration ;
- approbation des minutes du précédent comité stratégique ;
- mise en œuvre des orientations stratégiques : quelles pistes de travail et quelle organisation ?
  - présentation du budget de l'ASC pour 2014.
  - comment favoriser l'accès des jeunes les plus éloignés ou ayant le moins d'opportunité et assurer la mixité du service civique ?
  - organisation du travail pour la mise en œuvre des orientations stratégiques en 2014.

\*\*\*

Avant de laisser la parole à Mme FOURNEYRON, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, le président présente ses vœux aux membres du comité et aux organismes qu'ils représentent et formule le souhait que 2014 soit une année positive pour tous et le service civique. Enfin, le président remercie la ministre d'être venue assister et participer à cette rencontre.

<p><b>Intervention de Mme Valérie FOURNEYRON, Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative</b></p>
--

Mme FOURNEYRON remercie le président et fait part de son plaisir à être présente, ce matin, à l'occasion de ce comité stratégique de l'Agence du service civique et de ce moment « symbolique » à plus d'un titre.

D'abord, la ministre adresse, à son tour, tous ses vœux aux membres du comité ainsi qu'à l'Agence et espère que les orientations dont il sera débattu aujourd'hui se révéleront un plein succès.

C'est également l'occasion pour Mme FOURNEYRON de féliciter M. CHEREQUE pour sa nomination à la tête de l'Agence. Elle manifeste la volonté du président, qui n'étonne personne, de s'investir pour l'engagement des jeunes, aujourd'hui comme inspecteur général des affaires sociales et hier comme éducateur spécialisé.

Cette première réunion permet aussi à la ministre de revenir très rapidement sur les faits marquants de 2013.

Le premier comité interministériel de la jeunesse (CIJ) du 21 février 2013, étape fondatrice, a été l'impulsion donnée au déploiement de la priorité jeunesse et à la politique voulue par le gouvernement. Ce sont aussi les mesures qui ont été mises en place et le positionnement d'animateur interministériel, renforcé par les services déconcentrés sur le territoire national et l'ensemble des territoires. Cette dynamique interministérielle était pour le ministère et l'Agence un élément fort de la construction du comité interministériel de la jeunesse décidé par le premier ministre en février dernier pour consolider ces premiers acquis.

L'étape suivante a été la nomination d'un délégué interministériel de la jeunesse (DIJ), elle était attendue. Le ministère a, cependant, pris le temps de construire ces différentes étapes à l'unisson de ceux qui portent avec lui les politiques de jeunesse. C'est chose faite avec la nomination de Mikaël GARNIER-LAVALLEY qui connaît bien le ministère. Il renforcera l'action de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). L'action d'un délégué interministériel est plus efficace lorsqu'une administration lui est rattachée, comme plusieurs exemples le montrent. Il semblait, en effet, essentiel de disposer d'une organisation offrant un véritable soutien et d'une administration dédiée à la politique jeunesse et à sa dynamique interministérielle, que le ministère a toujours voulu développer, partant du constat partagé qu'il était d'une absolue nécessité que la puissance publique et tous les acteurs concernés s'inscrivent dans la volonté d'accompagner un parcours d'autonomie des jeunes et de sortir d'une action pouvant se réduire à une simple mesure de la politique jeunesse, bonne ou moins bonne.

Les quatre axes majeurs que la ministre présente sont ceux de la politique du gouvernement en matière de jeunesse. Il s'agit de :

- l'emploi,
- la mobilité des jeunes,
- le soutien au secteur associatif et à l'éducation populaire,
- l'engagement des jeunes en service civique.

Afin de promouvoir cet engagement, le ministère a défini avec l'Agence trois orientations stratégiques majeures :

1. Rendre le service civique accessible à tous les jeunes et à tous les organismes qui souhaitent les accueillir, notamment :
  - en ciblant les campagnes d'information afin de faire connaître le service civique au plus grand nombre de jeunes – l'effort doit porter sur les jeunes les plus éloignés du dispositif ou ayant le moins d'opportunités (jeunes issus des quartiers prioritaires, « sans emploi, éducation ou formation », originaires d'outre-mer) ;
  - fluidifier le processus de candidatures ;
  - accompagner les organismes dans l'accueil de ces jeunes en mutualisant, par exemple, les bonnes pratiques.
2. Obtenir un service civique de qualité pour que cette expérience d'engagement soit reconnue et surtout valorisée. Cela implique :

*Pour une expérience de qualité :*

- de poursuivre la montée en compétence des tuteurs de volontaires, en proposant des formations de premier niveau et des formations spécialisées pour les tuteurs expérimentés ;
- d'encourager le développement de formations mutualisées afin de toucher les volontaires isolés ;
- d'atteindre l'objectif de 20 % de contrôle des missions parmi les organismes ayant recruté en 2014 - qui dit qualité dit évaluation plus régulière.

*Pour une expérience de mixité sociale :*

- de poursuivre l'accompagnement des organismes d'accueil dans la prise en compte de l'objectif de mixité sociale (qualification et genre).

*Pour une expérience mieux valorisée :*

- d'améliorer les conditions de vie des volontaires, notamment l'accès aux transports ;
- de renforcer la reconnaissance du statut de volontaire ;
- d'améliorer l'articulation de la mission de service civique dans le parcours des jeunes en faisant progresser la certification des compétences acquises (capitalisation).

3. Créer les conditions d'un service civique massif dans les prochaines années. Cela demande de :

*Poursuivre la montée en charge du service civique*, en répondant à l'objectif de 35 000 volontaires, fixé par le président de la République (+15 % par rapport au nombre sur lequel les réflexions du ministère et de l'Agence s'étaient fondées).

Cet objectif s'inscrit dans le cap tracé par le président de la République d'accueillir à terme dans le dispositif tout jeune qui le souhaite. A ce titre, la ministre se tiendra toujours aux côtés de l'Agence pour être au rendez-vous de cette feuille de route ambitieuse pour la France. Ce soutien présidentiel implique une très forte responsabilité pour chacun. Cela suppose :

- de développer de nouveaux programmes d'accueil de volontaires ;
- d'accroître le rôle des collectivités territoriales ;
- de conduire une réflexion commune dans le cadre d'une mission d'évaluation externe avec les inspections générales des finances et de la jeunesse et des sports afin d'éclairer chaque partie prenante, y compris le comité stratégique, sur les moyens et les voies d'optimisation du dispositif.

*Consolider le pilotage et l'évaluation du dispositif*

Cette action a déjà commencé en 2013 avec la réforme des cotisations sociales. A l'évidence, il est nécessaire de renforcer le caractère interministériel du dispositif d'engagement.

Il semble également opportun de donner au ministère et à l'Agence, à cette « entreprise de développement », la possibilité d'engager des chantiers nouveaux avec l'Agence française du programme européen « Jeunesse en action » (AFPEJA), qui peut conduire l'Agence à élargir ses possibilités d'engagement et de développement.

Par ailleurs, le travail que l'Agence mène avec les services déconcentrés s'avère particulièrement efficace. Il faut évidemment poursuivre en ce sens. D'autant que ces orientations majeures (accessibilité pour tous les publics, amélioration de la qualité, valorisation et création des conditions en faveur d'un afflux massif de volontaires) prennent place dans un cadre plus large de l'évolution du champ jeunesse.

Cette évolution répond à la décision du CIJ de simplifier et de décloisonner les dispositifs. Cela permettra à chacun d'aller plus loin dans la démarche interministérielle et de favoriser la montée en charge du service civique ainsi que le développement du programme Erasmus+. Il est essentiel de simplifier, décloisonner et être au rendez-vous de ces enjeux afin d'augmenter les possibilités d'engagement des jeunes. C'est pour cela qu'en 2013, un travail de réflexion et de concertation a été conduit sur la réorganisation de la DJEPVA et des opérateurs jeunesse. Il a abouti à une organisation cible dont chacun a eu connaissance il y a quelques mois. La phase de préfiguration doit rendre cette nouvelle organisation effective dans la feuille de route du délégué interministériel à la jeunesse. Cette

réorganisation, désormais bien engagée avec la mise en place d'un opérateur unique pour gérer le PEJA et le service civique, permet également de sécuriser ces deux opérateurs et de mieux répondre aux attentes des jeunes et des acteurs de terrain. En effet, les jeunes sont demandeurs d'une offre globale, moins dispersée, facilement accessible.

En outre, comme les mesures du comité interministériel de la jeunesse relatives à la mobilité internationale le prévoient, il est nécessaire de mettre en place dans chaque région des plateformes regroupant l'ensemble des dispositifs de mobilité internationale présents sur chaque territoire car, si ces dispositifs existent, les parcours ne sont pas lisibles. Avoir une expérience de mobilité internationale est presque devenue une norme sociale. Le service civique doit permettre à un nombre plus grand de jeunes de vivre cette expérience de mobilité. Il convient donc de prendre en compte les synergies qui existent entre le PEJA et le service civique. Le public cible ainsi que les finalités éducatives et sociales sont proches et les intervenants, notamment au sein des services déconcentrés, sont similaires dans la chaîne de traitement et de mise en œuvre. Les outils nécessaires sont donc déjà au rendez-vous.

Il est également attendu par les partenaires associatifs une administration mieux adaptée aux enjeux de la politique jeunesse ainsi qu'à son rôle d'animation des réseaux métiers qui sont ceux de ce ministère.

Cette politique future est structurée par ces nouvelles orientations, avec un point d'appui solide pour faire aboutir les projets, enjeu que chacun porte autour de l'engagement des jeunes. C'est la place même du ministère dans la politique jeunesse et son rôle interministériel. C'est également grâce à l'implication de tous les acteurs, à l'ensemble des compétences et des dynamiques qui ont été créées au sein de l'Agence. A ce titre, la ministre remercie chacune et chacun de son engagement, du travail accompli, toujours avec passion, au service de la jeunesse.

Beaucoup reste à faire mais toutes les étapes qui ont déjà été franchies sont celles que tous poursuivront au service de la politique nationale voulue par le président de la République, de l'engagement des jeunes, de la reconnaissance de cet engagement des jeunes, de la place de l'engagement des jeunes dans un parcours d'autonomie, de la place de l'engagement des jeunes dans le réseau associatif. Voilà ce qui motive non seulement la tâche qui est accomplie ensemble mais également l'ambition que chacun partage pour l'Agence au moment où M. CHEREQUE prend ses destinées en main, avec la même passion et le même enthousiasme qui l'ont conduits pour l'ensemble des missions qui lui ont été confiées. Cela est un véritable gage de réussite pour cette Maison auquel s'ajoutent les qualités de Mme PAOLETTI, qui gère l'Agence et lui donne, en permanence, des perspectives et ambitions nouvelles, comme opérateur et animateur de l'ensemble des réseaux qui portent avec le ministère la politique d'engagement des jeunes.

Chacun connaît l'ambition du gouvernement en matière de service civique. Chacun a connaissance de la feuille de route fixée par le président de la République lors de sa conférence de presse de mercredi. Il n'y a donc pas de plus grande ambition que celle de pouvoir se retrouver pour être au rendez-vous de cette feuille de route. C'est ce qui motive aujourd'hui ces orientations stratégiques et les perspectives dont la ministre souhaite débattre aujourd'hui avec les membres du comité stratégique.

#### **Intervention de M. François CHEREQUE, Président de l'Agence du service civique**

Le président remercie Mme FOURNEYRON d'être venue présenter la feuille de route en comité stratégique, peu de temps après sa désignation, et souhaite également lui adresser ses remerciements pour les mots sympathiques qu'elle a prononcés à son égard et la confiance que la ministre lui accorde en ayant proposé sa nomination au président de la République.

Le président remercie également à plusieurs titres les membres du comité stratégique qui, depuis 2010, font fonctionner le service civique, une structure encore jeune. Il reste beaucoup à faire et à améliorer pour atteindre les objectifs qui ont été indiqués. Néanmoins, le président salue l'implication des membres du comité qui permet à l'Agence :

- d'avoir une vision sur l'avenir du service civique,
- de faire en sorte que cette démarche ne soit pas un dispositif pour les jeunes comme les autres mais un dispositif ancré dans la société et dans la culture collective de la France,
- de mettre en œuvre cette « belle idée », comme l'indique le président de la République,
- d'avoir continué à travailler et à assumer avec dynamisme la période de vacance. A ce propos, le président salue M. DYEUVRE, absent aujourd'hui, qui a assuré l'intérim de la présidence suite au départ de M. HIRSCH ainsi que son prédécesseur à qui il souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions, peut-être plus compliquées.

L'investissement du président sur ce sujet ne date pas de sa désignation à la tête de l'Agence. Dès les débats sur la construction du Livre Vert et la mise en place du service civique, l'organisation syndicale qu'il dirigeait et lui avaient soutenu cette démarche dont les enjeux méritaient que l'on dépasse la crainte du monde syndical de voir un nouveau dispositif se substituer à des emplois.

Issu de la culture de l'éducation populaire, « l'éduc'pop » aujourd'hui, le président considère qu'il existe de multiples façons d'avoir un engagement citoyen dans la société. Associatif, jeune, syndical ou autre, il participe à la démarche de service rendu à la collectivité, d'action d'intérêt général. Le fait de proposer à des jeunes de pouvoir s'engager d'une façon volontaire au plus jeune âge est important dans la construction du « vivre ensemble ».

Enfin, le président précise que le suivi du bilan annuel du plan de lutte contre la pauvreté, qui ne l'occupe pas à plein temps, ne freinera pas son action et pense pouvoir animer les deux. D'autant que l'Agence bénéficie d'une équipe et d'une directrice aux commandes de la structure.

Toutes et tous partagent l'ambition du service civique, il est inutile de la rappeler. Aujourd'hui, le service civique est plutôt victime de son succès. Les difficultés qu'il rencontre sont liées à la demande toujours croissante de jeunes malgré la montée en charge du dispositif, cela est donc positif.

Il est également victime de son succès car de plus en plus de structures souhaitent accueillir des jeunes alors qu'il leur est offert moins de places que ce qu'elles voudraient. C'est une difficulté, certes, mais dans cette période de restriction, elle est plutôt positive. La démarche de l'Agence n'est pas de contenir le service civique mais de le développer dans les meilleures conditions. D'où la nécessité de réfléchir à son développement. Comme le président de la République l'a indiqué il y a deux jours, offrir la possibilité d'un service civique à chaque jeune qui le souhaite est l'objectif à terme, même si plusieurs étapes sont nécessaires. Cela sera possible grâce à l'énergie de chacun. Le service civique doit être un élément important dans le CV d'un jeune.

S'agissant des orientations stratégiques que Mme FOURNEYRON a présentées, le président remercie en particulier la plateforme des propositions qu'elle a formulées à la séance précédente, le 10 décembre, et en reprend les axes majeurs.

### **S'agissant de l'accessibilité du service civique pour tous les jeunes**

Il ne s'agit pas de limiter l'accès au dispositif aux seuls jeunes en situation de décrochage ou des quartiers de la politique de la ville, refusant pour cela les jeunes plus qualifiés, mais de faire

en sorte que les jeunes en service civique soient représentatifs de la jeunesse dans son ensemble et non d'une partie qui, intellectuellement peut-être, bénéficierait d'une accessibilité plus grande. Les freins doivent être levés afin que tous les jeunes puissent avoir accès à cette démarche et puissent s'en saisir.

### **S'agissant des bonnes pratiques**

Cet élément est important : une structure jeune a besoin de se confronter, de mutualiser et diffuser les bonnes pratiques. A ce titre, la gouvernance locale est essentielle. Le président a rencontré les directeurs régionaux la semaine dernière. Eux aussi sont confrontés à cette montée en charge qui parfois s'accompagne de difficultés d'organisation. Par exemple, comment faire le lien entre ce qui se passe au niveau national et une gouvernance locale à laquelle peuvent participer les grands mouvements associatifs représentés en comité stratégique et les structures qui sont loin du centre. Les collectivités locales ont une responsabilité particulière dans le développement de ces éléments.

### **S'agissant de la montée en charge**

L'objectif de 10 % d'une classe d'âge est ambitieux. Il convient de réfléchir à la meilleure façon de l'atteindre. A ce titre, toute aide extérieure sera la bienvenue à condition que le comité stratégique soit associé au débat. La solution se trouve dans la confrontation. La montée en puissance du service civique entraînera une charge de travail accrue et, par conséquent, une organisation différente quant au rôle du niveau central et du niveau déconcentré. Ce sujet ne sera pas évident à traiter. Cela pose également la question des moyens et des formes de financement. Enfin, le service civique souffre d'un déficit évident de notoriété qu'il convient de combler. Cela représentera une partie importante du travail de prospective qui devra être réalisé ensemble.

### **S'agissant du statut de l'Agence et de son évolution**

La réflexion qui sera menée doit s'inscrire dans la volonté de réorganisation que la loi impose. Pour le président, la structure juridique n'est pas importante, seuls comptent la vision du service civique que chacun partage et l'outil qui permet d'atteindre ces objectifs, à savoir le mode actuel de gouvernance, de participation et de souplesse, avec la participation des différents acteurs. Le mode de fonctionnement sera l'élément essentiel de la réussite du service civique. A ce titre, il convient de privilégier le travail collectif qui a été engagé, forme très originale dans le secteur de la jeunesse.

### **Echanges avec la salle et adoption d'une proposition d'orientations stratégiques 2014 pour le conseil d'administration**

### **S'agissant des orientations stratégiques**

Suite à la présentation par la ministre des trois axes principaux sur lesquels le comité a travaillé et qui semblent avoir été validés par l'exécutif, M. LESTERLIN, député de l'Allier, indique que l'accessibilité à tous les jeunes implique qu'à terme et dans l'idéal, une tranche d'âge totale (750 000 jeunes) sera susceptible d'avoir accès au service civique. Il faut dorénavant donner aux jeunes qui ont fait leur service civique un rôle qu'ils n'ont pas encore. Cela a été insuffisamment souligné dans la note. Le service civique a accueilli 60 000 jeunes. Il en est à sa troisième génération. Monter en puissance est une ambition forte, le président de la République a cité le nombre de 35 000 pour 2014. Ces jeunes, qui sont la preuve vivante de l'intérêt du service civique, doivent jouer un rôle dans la promotion du dispositif. Cela renvoie également à l'axe 3 sur la problématique d'une gouvernance plus participative et orientée vers une proximité renforcée des opérateurs, à savoir les associations et collectivités locales, comme le président l'a indiqué.

Par ailleurs, M. LESTERLIN se félicite que soit maintenu l'objectif d'une part notoire de jeunes issus des quartiers prioritaires, de jeunes en situation de handicap, de jeunes originaires de l'outre-mer où cela représente un vrai enjeu de cohésion nationale. Il est donc indispensable de mobiliser le maillon « engagement citoyen » entre l'école, la formation professionnelle et la vie active, particulièrement chez les jeunes d'outre-mer qui, dans certains territoires, sont chômeurs à hauteur de 60 %. Il faut leur donner les outils pour accéder à la vie active.

S'agissant d'un service de qualité, il faut insister sur le fait que le service civique doit devenir, en France, la référence de ce qu'est l'accompagnement du jeune. Tout le monde en parle. Il revient au service civique de l'expérimenter, de l'affiner. Etre parrainé, accompagné, guidé dans l'approfondissement de son projet est la condition véritable pour tout jeune d'accéder à la vie active. D'où la nécessité de remettre à l'ordre du jour plus que cela n'a été le cas ces trois dernières années la question de la formation des tuteurs et de la formation civique et citoyenne que le groupe de travail, sous l'égide de l'amiral BERAU, et le comité avaient traitée.

S'agissant de la valorisation de l'expérience, il faudra parvenir à mesurer ce qui est imputable à l'exercice d'engagement citoyen par rapport à la formation professionnelle. M. LESTERLIN soulève ce point à la veille du débat sur la proposition de loi de M. SAPIN, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Chacun sait qu'en France, plusieurs dizaines de milliards sont consacrées à la formation professionnelle. La question se pose de savoir si ces milliards sont tous utilisés à bon escient. Il revient au service civique de démontrer la complémentarité de la formation citoyenne et de la formation professionnelle. Aujourd'hui, la part réelle de l'engagement citoyen par rapport à la formation professionnelle pour faire accéder les jeunes à l'employabilité doit être démontrée. Cela doit être un des objectifs du service civique qui dispose de tous les outils pour en faire la démonstration.

S'agissant de la mobilité, il est habituel de dire que lors du service national militaire, la mobilité géographique, tant nationale qu'internationale, était un élément fondamental de la cohésion nationale. Cela n'a pas été pris en compte dans le service civique, il faut le reconnaître. C'est une question à remettre à l'ordre du jour. A ce titre, il conviendrait également de réfléchir au financement du surcoût que représente la mobilité qui est indispensable. Les acteurs ici présents ne sont pas réunis uniquement pour tirer le bilan des belles actions qui sont menées mais pour être dans la prospective. Les membres du comité doivent commencer à réfléchir entre eux au rôle que pourrait et pourra jouer le service civique dans l'accession à un certain nombre de professions. Si on veut que le service civique ait une montée en charge significative dans la population des jeunes en France et que l'on est convaincu de son utilité, voire de son indispensabilité à la cohésion nationale, à la préservation des valeurs de la République, il faut commencer à réfléchir aux conditions dans lesquelles les acteurs donneraient au service la qualité d'une conditionnalité pour accéder à certaines professions réglementées (enseignement, sécurité, magistrature).

S'agissant de la mobilité internationale, il faut s'appuyer sur les collectivités territoriales et le réseau de France Volontaires, ce qui se fait insuffisamment. Il faut notamment mobiliser les collectivités territoriales sur la coopération décentralisée qui permet d'offrir des missions à l'étranger et une mobilité internationale parfaitement encadrée.

Enfin, M. LESTERLIN se réjouit de voir le service civique européen ne pas vivre en exterritorialité par rapport au service civique. Si l'opérateur unique le permet, c'est une très bonne chose.

Au nom de la plateforme interassociative du service civique<sup>1</sup>, Mme FEINTRENIE est très heureuse de constater la dynamique qui s'installe autour du service civique, avec, en 2014,

---

<sup>1</sup> Informelle, la plateforme a été créée l'année dernière afin de favoriser l'interlocution avec l'Agence et le ministère sur la question du service civique et d'apporter des informations sur le service civique à l'ensemble des associations qui la rejoignent. Aujourd'hui la plateforme représente environ 40 % des volontaires.



l'arrivée du nouveau président de l'Agence et du délégué interministériel à la jeunesse, attendu impatiemment.

Au-delà des chiffres très encourageants annoncés ces derniers jours (objectif de 35 000 volontaires soit 23 000 missions), la plateforme aimerait recevoir l'assurance de la part de la ministre que le budget alloué à l'accomplissement de cet objectif est sécurisé, garantissant ainsi la fluidité et la souplesse que le dispositif nécessite. Mme FEINTRENIE souligne que 2013 a été une année difficile, en dents de scie, avec des freins et des accélérations qui ont été compliqués à gérer pour les structures. Chacun a fait preuve de responsabilité face à cette situation, structures d'accueil, Agence, ministère.

Le service civique est une vraie occasion d'être innovant, de créer de nouveaux possibles pour ces jeunes. Or, chacun sait que dans la construction de ces nouveaux possibles, la quantité est absolument déterminante pour favoriser la qualité. Cela s'est toujours vérifié dans le cadre du service civique : plus le nombre de volontaires est important, plus l'accompagnement des jeunes par les structures s'affine.

S'agissant de la perspective d'accueillir « à terme » tous les jeunes qui le souhaitent, il serait intéressant de réfléchir au séquençage de ce développement et de se donner quelques horizons. Il a été évoqué pendant longtemps que 10 % de la population des jeunes serait concerné par le dispositif. Quel est l'horizon que l'on se donne pour ce 10 % ? Jusqu'à présent, la plateforme envisageait un horizon à trois ans. Il correspond à une échéance politique importante et semble être un moyen terme que l'on peut concevoir et séquencer. A quel horizon le ministère fixe-t-il ces 10 % ?

En outre, que devient l'objectif des 100 000 volontaires annoncé au début du quinquennat par le président de la République ? Les structures sont encore attachées à ce chiffre qui leur permet de construire et de développer leur proposition à l'endroit des jeunes. Peuvent-elles encore s'appuyer sur ce chiffre et à quel horizon ?

Pour atteindre cet objectif, la question de la gouvernance est décisive. Elle doit associer l'ensemble des acteurs du dispositif dont les associations qui ont des solutions à apporter, qui ont une expertise à partager. Il convient de réfléchir à cette participation. Il en est de même de l'évaluation. Certaines structures ont mis en place différentes expérimentations autour de l'évaluation du dispositif qui pourraient être précieuses dans le dialogue avec le ministère et les forces publiques.

S'agissant du premier axe, Mme BUSSON indique au nom de la plateforme qu'au vu du contexte budgétaire 2014, il semblait difficile d'agréer un grand nombre d'organismes. Il convient donc de décider si la priorité est donnée aux nouveaux organismes ou aux structures ayant déjà mis en œuvre le service civique. Ce point doit être clarifié.

En termes de communication, il ne faut pas seulement convaincre les jeunes des quartiers, du monde rural ou en situation de handicap. Si l'on veut toucher des publics différents, il faut sensibiliser les professionnels qui les accompagnent, plus que les jeunes eux-mêmes qui ne franchiront peut-être pas le pas. C'est en offrant des missions auprès de ces publics que la situation s'améliorera.

S'agissant du deuxième axe, Mme RENAUDIN, toujours au nom de la plateforme, insiste sur la place des associations dans le service civique et leur envie vraiment très forte d'accompagner le développement du service civique. Le ministère et l'Agence peuvent compter sur les acteurs historiques qui se sont impliqués sur le volontariat dans ses différentes formes et sur le service civique en particulier.

Elle souligne également l'intérêt que la plateforme porte à la question de l'interministérialité, point nodal quand on imagine le service civique à 100 000.

Sur la reconnaissance et la valorisation du service civique, trois points lui semblent essentiels : la qualité, la rencontre entre les jeunes et la création de liens étroits entre les jeunes au niveau des territoires. Les membres de la plateforme sont très présents au niveau des territoires et peuvent apporter leur concours, notamment sur la question de la mutualisation des formations.

En ce qui concerne la mixité, la question des missions semble sous-estimée. En effet, les missions peuvent permettre des rencontres avec des territoires et des populations qui ont besoin de lien social.

Quant à la valorisation et au lien avec le monde du travail, Mme RENAUDIN attire l'attention du comité sur une initiative, discrète mais soutenue par l'Agence et plusieurs associations et entreprises. Appelée « le manifeste pour un CV citoyen », cette initiative vise à mettre en avant que dans les parcours des individus et des jeunes en particulier, l'expérience de service civique n'est pas juste une ligne que l'on écrit à la fin du curriculum vitae mais vraiment une expérience importante en termes de compétences, contribuant à la formation professionnelle.

Enfin, s'agissant du troisième axe, Mme NEYRON indique que la plateforme est très intéressée par l'association à la réflexion d'un interlocuteur extérieur sur la montée en charge et la massification du dispositif. Un groupe de travail a été mis en place cette année afin de discuter avec les membres du comité stratégique de cet enjeu et de la forme que la participation associative pourra prendre dans le cadre de l'élaboration des conditions de cette montée en puissance. Par ailleurs, la mise en place de grands programmes semble tout à fait appropriée dans ce cadre. Cette année, une expérimentation sera menée en ce sens entre l'Agence et les associations. Il ne s'agit pas seulement de réfléchir mais également d'agir afin de préparer cette montée en charge dans les faits et de faire en sorte que les associations s'engagent sur chacune des thématiques. Les grandes missions pourront montrer au niveau national l'intérêt et l'impact que des jeunes peuvent avoir sur des grandes problématiques sociales et sociétales.

S'agissant de l'interministérialité, M. LOUIS, président de l'association Les Enfants du Canal, comme Mme NEYRON, aimerait que soit abordée la question de la participation et du soutien financier que pourraient apporter les différents ministères au service civique comme cela est le cas pour d'autres politiques, notamment celle des emplois d'avenir.

Quant à la mobilité internationale, il conviendrait qu'elle s'adresse à tous les jeunes, même aux plus éloignés, à ceux qui n'y pensent pas. La mobilité internationale ne doit pas être réservée aux Bac+4 ou Bac+5.

M. GODFRAIN, président de France Volontaires<sup>2</sup>, salue la prise en compte, tout à fait nécessaire, de l'international, notamment du service européen. Deux éléments lui semblent caractériser le rôle que France Volontaires peut jouer aux côtés de l'Agence, une particularité liée au caractère international de la mission et une complémentarité.

Il faut que le comportement des jeunes, une fois à l'étranger, ne soit pas dans l'improvisation ou parfois dans la fantaisie. Une mission à l'international nécessite, au départ, une formation. Les jeunes doivent savoir que là où ils se rendent, ce n'est pas comme en France, avec des administrations indépendantes dans des pays indépendants et sur lesquels la France n'a aucune autorité, et que cela est parfaitement respectable.

En outre, il conviendrait d'établir et d'approfondir les passerelles entre l'Agence et France Volontaires dans le cas où des jeunes ayant fait un premier service civique en France envisageraient de passer à l'international.

Enfin, M. GODFRAIN a été très sensible aux propos de M. CHEREQUE sur le curriculum vitae. Les volontaires internationaux sont confrontés à ce comportement depuis longtemps. Il ne s'agit

---

<sup>2</sup> Cette plateforme fédère et fait travailler ensemble toutes les associations d'éducation populaire, chacune ayant une vision internationale pour ses membres.

pas pour ces jeunes d'aller au soleil pendant deux ans. L'engagement des jeunes est très fort. Le travail qu'ils accomplissent n'est pas seulement dans les capitales et les ambassades climatisées. Ils sont vraiment sur le terrain. C'est un échange. Lorsqu'un jeune d'un pays du Sud de la Méditerranée souhaite venir en France, il lui est demandé d'apporter ce qu'il sait. Il n'est pas accueilli par une invitation à venir apprendre en France. Cela transforme complètement le dialogue Sud-Nord/Nord-Sud. Ces jeunes viennent partager des comportements, des philosophies, des cultures que l'on ne connaît pas en France. Cela a donné d'excellents résultats même s'il faut plaider auprès des services consulaires la venue de plusieurs dizaines de jeunes du Sud. France Volontaires n'a rencontré aucun problème et va poursuivre cette ligne, pas simplement du Nord-Sud mais du Sud-Nord. Il conviendrait de discuter et d'approfondir ensemble ce sujet.

M. KROICHVILI, délégué de l'Union nationale des missions locales, se félicite au nom de son organisation de l'inscription de l'approche interministérielle dans les projets et les volontés politiques du gouvernement, notamment afin de décloisonner les dispositifs dans l'accompagnement des jeunes. Celui de la « garantie jeunes » en est un exemple. L'UNML a fortement insisté pour que le service civique soit pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau programme. L'objectif est double. D'une part, parvenir à ce que l'expérience du volontariat soit considérée comme un outil constitutif de l'acquisition des compétences des jeunes et la mise en œuvre de leur projet. D'autre part, arriver à valoriser cet engagement personnel, non pas dans une approche exclusivement centrée sur l'emploi, mais sur la participation des jeunes et leur intégration dans la société comme des acteurs à part entière et pas simplement comme des objets des politiques publiques et des dispositifs qui les concernent.

Si l'on veut aller en direction de ces jeunes dont on parle trop souvent de leurs difficultés mais pas suffisamment de leurs compétences et de leur projets, il semble vraiment important que dans le cadre du service civique, il y ait une véritable adaptation des missions proposées, non seulement dans le contenu et la qualité mais également dans leur durée, afin qu'entre les situations de ces jeunes et les missions qui leur sont proposées, on puisse réellement réfléchir à la mise en perspective de leur travail. Cela implique pour l'Agence la nécessité d'offrir une vraie souplesse dans les missions proposées.

S'agissant des DOM-TOM, M. KROICHVILI partage la position de M. LESTERLIN. Il convient également de ne pas oublier les jeunes issus des zones rurales, comme le souligne Mme BUSSON au nom de la plateforme. Comme chacun le sait, il existe dans ces territoires, souvent trop méconnus, des jeunes qui sont confrontés à des problématiques souvent plus compliquées dans leur parcours car les services publics sont de moins en moins présents dans ces territoires. Il y a donc une vraie nécessité à prendre en compte ces jeunes.

Par ailleurs, M. KROICHVILI souligne l'approche territoriale. Il y a nécessité à rapprocher dans les territoires l'ensemble des acteurs. Cela relève non seulement de l'approche interministérielle mais également de l'approche interinstitutionnelle. Ces approches permettent de donner aux jeunes une vraie place dans la société en attendant que leur soit reconnu un droit universel à un parcours entre l'école et l'emploi, associé d'une allocation que plusieurs associations ont promue dans le cadre de la plateforme sur l'accès des jeunes à l'ensemble des droits.

Mme ANGRAND, secrétaire générale de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), trouve que les orientations sont tout à fait claires et suffisamment concrètes pour permettre à chacun de s'identifier. Il conviendrait de les décliner dans un plan d'action plus précis et de définir pour le service civique ce que représente la notion de qualité, notamment pour les regards extérieurs.

Mme ANGRAND rappelle ensuite qu'un grand nombre des jeunes en service civique qui effectuent une mobilité le font grâce à l'OFAJ dans le cadre d'un dispositif qui s'appelle le volontariat franco-allemand. Hautement qualitatif, ce dispositif se caractérise par la réciprocité. Chaque structure, en France et en Allemagne, accueille en même temps un jeune en service civique. Cela permet à la fois aux jeunes de continuer à travailler ensemble et aux structures

d'échanger entre elles. C'est aussi un dispositif assez avant-gardiste : le volontaire franco-allemand est reconnu à la fois par l'Agence du service civique et par le Bundesfreiwilligendienst. L'Agence pourrait donc s'inspirer de ce cadre pour développer d'autres mobilités. A cet égard, il conviendrait de faire apparaître clairement le terme « mobilité » dans le document et de l'ajouter après la mention de l'AFPEJA (« et d'autres opérateurs de la mobilité »).

Enfin, sur l'employabilité, Mme ANGRAND témoigne que les compétences interculturelles sont très attendues par les employeurs. Il faut le mettre en avant.

M. SAPIN, au nom du Comité de coordination pour un service civil, est particulièrement heureux de la présence de M. CHEREQUE car le rapport entre volontariat et emploi salarié n'a jamais pu être pleinement éclairci. M. SAPIN espère que sa venue sera l'opportunité d'approfondir ce débat et la réflexion du comité stratégique car le développement du volontariat met cette question en exergue. Il souligne le travail remarquable d'accompagnement de nombreux salariés d'associations et de structures associatives, la plupart du temps à la frontière du Code du Travail, qu'effectue Alain PELLE, délégué du syndicat de salariés de mouvements et d'associations, rattaché à la CFDT.

S'agissant de l'amélioration des conditions de vie des volontaires, la question du logement, qui est évoquée de temps à autre, n'a jamais fait l'objet d'un chantier véritable alors qu'elle est abordée dans la plupart des associations. Plusieurs outils relevant de l'expertise associative existent. Cotravaux ou Les Compagnons Bâisseurs lancent des chantiers de réhabilitation extraordinaires avec les familles concernées. L'association Habitat et Humanisme met en avant les baux à réhabilitation. C'est un outil que les collectivités locales engagées dans la mise en œuvre du service civique, ainsi que les associations et les professionnels du bâtiment pourraient mobiliser. A défaut d'augmenter l'indemnité pour atteindre le seuil de pauvreté, combat que mène le CCSC, conscient qu'un certain misérabilisme touche la majorité de la population, l'action sur les conditions de logement et d'hébergement pourrait être vraiment intéressante à creuser, position que partage Mme RENAUDIN.

Enfin, compte tenu de la position du CCSC et de son histoire autour de la mise en œuvre du service civil des objecteurs de conscience et suite à la participation de volontaires en service civique au 14 juillet pour la première fois, en 2013, il semble très important pour le développement de service civique dans les années à venir qu'il se positionne de manière active sur la gestion des conflits, la lutte contre les violences, et que soit mis en place un petit module de formation dans lequel des experts des conflits, y compris militaires, pourraient intervenir afin de partager leurs points de vue. La guerre civile de Centrafrique montre que les armes ne suffisent pas à résoudre les conflits. Dans ce sens et historiquement, l'institution du service civique a un rôle fantastique à jouer, M. SAPIN en est convaincu.

M. TOCHE souhaite intervenir en tant que directeur de l'INJEP et de l'observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse et constate que les politiques de jeunesse qui, en Europe, fonctionnent sont interministérielles. On ne peut donc que se réjouir du fait qu'un délégué interministériel à la jeunesse a enfin été désigné. A ce titre, M. TOCHE félicite publiquement M. GARNIER-LAVALLEY de sa nomination et profite de l'occasion qui lui est offerte d'inviter les membres du comité à participer lundi, à 10 heures, à la réunion du groupe de travail qu'il anime sur les questions d'évaluation, dont l'importance n'est plus à démontrer.

En tant que responsable du PEJA, M. TOCHE excuse Mme DE LAULANIE, son adjointe, retenue par la réunion des correspondants régionaux du PEJA. Le PEJA a été cité plusieurs fois ce matin. L'arrivée d'Erasmus+ représente une formidable opportunité de créer des passerelles. Cela nécessitera la mobilisation de toute l'intelligence collective, y compris la participation des inspections générales, afin d'améliorer la fluidité entre le service civique et le SVE. En effet, si, selon la loi de 2010, le SVE comme le volontariat de solidarité internationale est une forme d'engagement de service civique et que l'INJEP comme l'association France Volontaires, au même titre que l'ACSé, est membre du GIP service civique, ces passerelles ont été difficiles à trouver jusqu'à présent.

Plusieurs contraintes, spécifiques à la mobilité internationale et européenne, doivent être prises en compte. Sur le plan juridique, le programme européen est régi par un règlement qui a été arrêté à Bruxelles le 11 décembre. Par ailleurs, seule la version anglaise du manuel du programme est disponible pour le moment. L'AFPEJA est également soumise à des contraintes financières qui sont parallèles et symétriques à celles du Fonds social européen. En revanche, en termes de contenu, le SVE s'adresse aux mêmes publics et a les mêmes objectifs de mixité. En outre, M. TOCHE n'oublie pas le surcoût lié aux transports et les questions d'hébergement - dès qu'un jeune bouge, il faut qu'il puisse être hébergé. Enfin, M. TOCHE souligne la question de la réciprocité, essentielle dans la mobilité, notamment européenne. Il faut accueillir des jeunes et bien les accueillir. L'ouverture interculturelle des jeunes français est un enjeu qui se pose tant dans un sens que dans l'autre.

S'agissant de la gouvernance et de l'animation territoriale, M. BAHEGNE indique qu'au début, les services déconcentrés ont rencontré quelques difficultés sur le terrain et ont dû mettre en place l'articulation nécessaire pour que cohabitent sur les territoires les agréments nationaux et territoriaux. Les préfets de région, qui représentent l'Agence, prennent ce rôle très à cœur et ont compris l'intérêt du dispositif pour l'épanouissement des jeunes et la mise en œuvre des politiques publiques dont ils sont responsables. Les habitudes de travail sont prises. Les instances régionales fonctionnent et font cohabiter les grandes collectivités territoriales, les réseaux fédéraux qui sont, en général, membres de la plateforme et le représentant de l'Etat. Ce n'est donc pas ce niveau qui fait obstacle au développement du service civique même si les habitudes de travail doivent être entretenues et dynamisées. Une instance ne résout pas tous les maux. Le processus est installé. Les rencontres de jeunes que les services déconcentrés organisent entre les réseaux fédérés et les réseaux territoriaux, comme cela a été le cas en Aquitaine fin 2013, sont très positives et permettent d'ancrer dans la vie locale le service civique même si des marges d'évolution sont toujours possibles.

Mme FOURNEYRON note que les interventions des membres du comité abordent non seulement des sujets relevant des orientations stratégiques mais également des questions, comme celle des stratégies de communication et de sensibilisation en vue de toucher un plus grand nombre de jeunes, relevant plutôt des débats internes au comité stratégique.

Tout d'abord, la ministre rappelle que l'année 2013 a été compliquée et a été l'occasion pour chacun de se rendre compte de difficultés liées à la jeunesse de l'Agence. Par exemple, celles liées aux procédures d'agrément dont la ministre a été le témoin lors de ces nombreux déplacements. Aujourd'hui, les processus sont fluidifiés. Hier, cet élément pesait de façon importante sur les territoires ; aujourd'hui, son poids est amoindri. Il l'est d'autant plus qu'il s'est inscrit dans une véritable dynamique interministérielle de jeunesse. Depuis plusieurs mois, l'interministérialité en termes de politiques de jeunesse a été déclinée, dans un premier temps et pour la première fois par les services de l'Etat. Il n'est pas anodin de constater aujourd'hui que tous les préfets de région ont organisé des comités d'administration régionale sur le thème de la jeunesse en mettant autour de la table, entre autres, les DREAL, les DRAC, les recteurs, et que l'on est maintenant, grâce à ce travail institutionnel, au rendez-vous d'une gouvernance essentielle, celle de pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des acteurs. Il est hors de question de se passer de cette véritable force, au contraire. Il faut s'appuyer sur tous les partenaires qui ont fait l'histoire de cette Maison.

Il faut également se souvenir que les premières années de montée en charge du service civique se sont faites au détriment des moyens consacrés à l'ensemble des réseaux associatifs.

La jeunesse de ce dispositif a fait que 2013 a été marqué par un effet de « stop and go » et que l'insatisfaction globale qui en a découlé a conduit tous les acteurs à travailler ensemble non seulement à la confortation des moyens des réseaux associatifs mais aussi à la sécurisation du budget alloué à l'exercice 2014 afin d'atteindre l'objectif des 35 000.

Il s'agit également de ne pas dissocier la dimension qualitative du service civique. Les durées de mission sont aujourd'hui calculées budgétairement sur 7,2 mois, ce qui permet une moyenne de 8 mois. Il faut être au rendez-vous du nombre et de la qualité. Ce travail a été engagé par le

comité et l'Agence. Il doit se poursuivre de façon conjointe et associer une mission d'inspection car il est indispensable que cette analyse soit partagée par d'autres instances ministérielles. Il faut ouvrir la voie des financements interministériels et se donner les outils nécessaires sur le territoire. Il faut trouver le chemin qui conduira le service civique vers la garantie jeunesse européenne et le dispositif du Fonds social européen. Sans aucun doute, l'Agence pourrait être davantage au rendez-vous de ces moyens financiers, en particulier dans la perspective d'un service civique ouvert à tous les jeunes.

Tous ces aspects doivent être débattus, en tenant compte du fait que la gouvernance doit rester impérativement celle qui a fait l'histoire de l'Agence du service civique. Il sera impossible de conduire cet objectif ambitieux, fixé par le président de la République, sans mener cette réflexion interministérielle, sans avoir cette réflexion avec d'autres acteurs. En ce sens, il faut regarder l'intérêt que représente le regroupement du service civique avec le volontariat européen, c'est-à-dire la dynamique nouvelle qui, à cette occasion, pourrait être au rendez-vous.

Le volontariat à l'international s'inscrit dans une ambition nouvelle pour l'expérience de mobilité internationale pour les jeunes. Tous les choix qui ont été faits depuis un an et demi visent à permettre à plus de jeunes d'avoir une expérience de mobilité. La recherche de crédits supplémentaires européens ne s'adresse pas au seul programme Erasmus+. Obtenir ces moyens financiers supplémentaires (40 %) a été une vraie bataille au même titre que le maintien d'une agence pour les programmes informels. Cela traduit la volonté stratégique partagée d'une mobilité à l'international ouverte à un public plus large sur le territoire national. Ouvrir Erasmus+ à des parcours sur des filières technologiques en fait partie. Ouvrir le volontariat international en entreprise aux licences professionnelles également. Donner des moyens financiers plus important à l'OFAJ aussi. Tous les dispositifs de mobilité à l'international doivent être pris en compte dans cette stratégie.

La volonté d'associer l'Agence du service civique à un opérateur, l'AFPEJA, autour du volontariat européen s'inscrit dans cette stratégie politique qui est une façon pour chaque membre du gouvernement de rappeler que les jeunes n'entrent pas dans la mobilité à l'international parce qu'ils n'aiment pas la France, qu'ils ont envie de la quitter ou que les cerveaux vont à l'extérieur. La France est le troisième pays à accueillir des jeunes étrangers sur son sol. Ce passage du cinquième au troisième rang témoigne de la qualité des formations offertes aux jeunes étudiants étrangers dont le nombre s'est accru depuis la disparition d'une certaine circulaire. Dans une société française de plus en plus fragmentée, cette expérience de l'autre et d'une culture différente est une véritable richesse que chacun a envie de faire vivre à un plus grand nombre de jeunes. La démarche du ministère s'inscrit dans cette politique globale. Il s'agit pour le service civique et l'Agence de prendre leur place dans cet enjeu partagé de mobilité des jeunes et de mettre en avant la richesse que ces échanges interculturels peuvent apporter à chacun dans un parcours d'autonomie, dans un parcours citoyen et dans un parcours professionnel et d'insertion professionnelle.

Après le départ de la ministre, le président propose de poursuivre le débat sur les orientations stratégiques et souhaiterait que l'on ne confonde pas les priorités avec les objectifs opérationnels et le plan d'action qui en découlent afin que le texte qui sera proposé au conseil d'administration se concentre vraiment sur les priorités. En effet, si on ajoute les zones rurales, la France entière devient la priorité. Le rapport que le président doit remettre au premier ministre la semaine prochaine sur le plan de lutte contre la pauvreté présente un regard particulier de la situation des zones rurales isolées dont il n'existe pas de définition en France alors qu'elles représentent 80 % du territoire. Le président propose dans le rapport d'avoir une vraie réflexion sur la définition d'une politique en zone rurale au même titre qu'une politique de la ville. Cependant, le président n'exclut pas dans les évaluations que l'Agence lancera de regarder cette spécificité.

Sur le lien entre le volontariat et le Code du Travail, le président souligne que ce problème n'est pas créé par le service civique. Le président vient d'un secteur professionnel où il existe de nombreuses associations. Il a été responsable d'une fédération professionnelle du social. Ce

rapport entre l'action bénévole et l'action des professionnels a toujours été soulevé par les professionnels et lui a, par ailleurs, été évident à la lecture des différents documents que Mme PAOLETTI lui a transmis fin décembre. Le président n'est donc pas opposé à ce que le comité ait une réflexion sur le statut des bénévoles volontaires qui dépasse le sujet du service civique. La situation des jeunes par rapport à leur protection est un élément important.

Le président est également attentif à la définition des postes que les structures proposent aux jeunes. Les missions ne sont pas toujours compatibles avec un objectif de mixité sociale alors que le lien avec le professionnel est important par la suite.

S'agissant du logement, ce sujet est effectivement important. Dans son rapport au premier ministre, le président demande que les questions d'hébergement et de logement soient approfondies. L'Agence n'est, cependant, pas une agence sociale. Elle est en charge du service civique. Il ne lui appartient pas de répondre aux problèmes de logement, de transports et autres, même si elle peut alerter ceux qui en ont la responsabilité. Ce n'est pas le cœur de métier de l'Agence.

Enfin, s'agissant de la conduite d'une réflexion partagée sur le déploiement du service civique en lien avec une mission d'évaluation externe (inspections générales), le président a obtenu l'assurance du cabinet de la ministre que le comité stratégique y serait associé. Il sera vigilant à ce sujet.

### **S'agissant de la rédaction**

Suite au débat animé, engagé par le président, sur la rédaction des orientations stratégiques et les propositions d'amendement, Mme PAOLETTI propose qu'une version consolidée des orientations stratégiques prenant en compte les différentes interventions soit présentée en conseil d'administration et remercie les membres du comité ayant transmis leurs commentaires.

Plusieurs sujets centraux ont été abordés et feront l'objet d'améliorations :

- les grands programmes,
- la mobilité,
- l'international,
- la ruralité,
- le terme « décrocheurs » pour lequel il conviendra de trouver une formulation convenant à chacun,
- l'association du comité stratégique aux travaux d'une mission d'évaluation externe.

S'agissant de la question des objectifs chiffrés mentionnés dans la note et de l'interrogation de M. WASERMAN et de Mme FEINTRENIE sur la représentativité des jeunes dans la dimension sociale et éducative et dans le niveau de diplôme qui n'apparaît à aucun moment, Mme PAOLETTI explique que l'idée est de réaffirmer que le service civique est ouvert à tous. C'est pour cela que le premier axe mis en avant dans la synthèse des échanges du 10 décembre concerne « *un service civique accessible à tous les jeunes* », avec en premier point « *susciter des candidatures et mieux y répondre pour tous les jeunes* ». On part de l'objectif général avant d'introduire les entrées par public. Il est également très important, comme le président l'a souligné, de se donner quelques objectifs chiffrés – Unis-Cité l'avait indiqué à la séance précédente. C'est l'objet du deuxième point qui met en avant certains objectifs sur lesquels l'Agence sera vraiment en mesure d'évaluer ses progrès. Evidemment, les objectifs qui ne sont pas cités, comme la ruralité, ne sont pas pour autant oubliés et restent à l'ordre du jour de l'Agence. En tous les cas, cela semble correspondre au débat que le comité stratégique avait eu sur la dialectique entre tous les jeunes et les publics les plus éloignés, Mme PAOLETTI en est convaincue.

Enfin, Mme PAOLETTI a pris note dans les améliorations 2014 que l'Agence doit collectivement prendre l'engagement d'envoyer les documents le plus à l'avance et que les membres du

comité attendent une déclinaison des orientations stratégiques dans un plan d'action – celui-ci sera présenté à la séance suivante.

### **S'agissant des modifications rédactionnelles**

*Axe 1, « Susciter les candidatures de jeunes et mieux y répondre »*

La plateforme interassociative propose d'ajouter au premier alinéa :

« Cibler les campagnes d'information afin de faire connaître le service civique au plus grand nombre de jeunes et de diversifier le vivier des candidatures par la sensibilisation des structures en lien avec les jeunes les plus en difficulté » ;

et au troisième alinéa :

« Poursuivre l'amélioration du service rendu aux organismes et notamment aux petites structures accueillant des volontaires par le renouvellement du site Internet ».

M. LESTERLIN propose l'ajout d'un nouvel alinéa rédigé comme suit :

« Associer les jeunes ayant effectué leur service civique à l'animation du dispositif au niveau local ».

M. LESTERLIN a entendu la satisfaction dont M. BAHEGNE a fait part sur le fait que le processus de concertation local est enclenché pour ce qui concerne l'organisation déconcentrée de l'Etat. L'Agence doit avancer sur le problème de la réflexion partagée et du partenariat au niveau local. A la quatrième promotion, il est temps de mentionner les jeunes et le rôle qu'ils peuvent jouer. C'est un combat qu'a mené M. LOUIS en interne pour la gouvernance centrale. C'est un combat que chacun doit mener au plan territorial.

*Axe 1, « Développer des actions adaptées pour faciliter l'accès des jeunes les plus éloignés ou ayant le moins d'opportunités »*

La plateforme interassociative propose au premier alinéa d'ajouter :

« Accentuer les efforts en direction des jeunes « sans emploi, éducation ou formation » (NEET) et atteindre 5 000 décrocheurs en service civique et assurer un suivi spécifique des jeunes dans le programme en lien avec l'éducation nationale pour développer ce partenariat ».

Plusieurs membres du comité stratégique souhaitent que le terme « décrocheurs », consacré par l'éducation nationale et auquel l'Agence se doit de se référer, ne soit pas utilisé. Pour M. VOISIN, rejoint par M. KROICHVILI, les « décrocheurs » ont souvent été « décrochés » pour un certain nombre de raisons à travers leur parcours dans l'éducation nationale.

Par ailleurs, M. KROICHVILI souligne que l'acronyme anglais « NEET »<sup>3</sup> pose également un vrai problème car il ne correspond à aucune réalité locale. L'expression « jeunes confrontés à des difficultés particulières dans leur parcours » a sa préférence. En effet, elle évite de stigmatiser ces jeunes à vie. Enfin, M. KROICHVILI rappelle que le directeur général de l'enseignement utilise aujourd'hui le terme « persévérance scolaire » plutôt que celui de « décrochage ». Le changement de terminologie ne se limite pas à une question d'habillage, il s'agit de considérer les jeunes différemment.

Mme ANGRAND propose que soit insérée une note de bas de page précisant que le terme « décrocheurs » est utilisé par le ministère de l'éducation nationale.

<sup>3</sup> « Not in Education, Employment or Training ».



Puisque l'Agence partage un indicateur avec l'éducation nationale, M. LESTERLIN propose ce qui suit :

« Accentuer les efforts en direction des jeunes « sans emploi, éducation ou formation » et accueillir en service civique 5 000 jeunes identifiés comme relevant de cet indicateur »

Afin de rester dans le domaine de la francophonie, M. LESTERLIN aimerait également que soit supprimé l'acronyme anglais « NEET ».

M. GARNIER-LAVALLEY souligne que la vraie difficulté de ce document réside dans le fait qu'un document trop complet nuit à sa lisibilité, comme la ministre et le président l'ont observé. Plus la rédaction du document sera simple, plus elle sera claire. Par ailleurs, modifier la terminologie que tout le monde connaît afin de rendre le texte plus sympathique avec chaque orientation est le meilleur moyen pour que personne ne repère ce que la littérature administrative indique et qui sera repris dans les éléments budgétaires. Ne pas employer les mêmes termes sera un frein dans les négociations à venir.

Considérant que le texte doit faire référence à l'intitulé du programme, le président propose deux rédactions :

« Accentuer les efforts en direction des jeunes « sans emploi, éducation ou formation » et atteindre 5 000 en service civique (décrocheurs) »

« Accentuer les efforts en direction des jeunes « sans emploi, éducation ou formation » et atteindre 5 000 en service civique, définis comme décrocheurs par l'éducation nationale »

Par ailleurs, le président propose de ne pas mentionner dans la note la défense de l'augmentation du budget du service civique. Cette action fait partie de ses fonctions et il entend les remplir dans leur intégralité.

Enfin, les modifications de forme, mineures, proposées seront intégrées au document.

Par rapport à la notion d'accessibilité à tous, M. LOUIS aimerait qu'apparaisse la possibilité d'accueillir en service civique un certain nombre de communautaires européens afin de favoriser leur intégration à la société française, notamment les Bulgares et les Roumains. En cette période, il est bien de l'afficher ouvertement dans les orientations stratégiques.

Mme FEINTRENIE propose que les conditions de vie des volontaires ne soient pas placées au niveau de la valorisation du service civique mais de l'accessibilité de tous au service civique car la question du logement est décisive dans le choix de certains jeunes de pouvoir faire ou non un service civique. La question des conditions de vie devra être abordée dans le cadre d'un travail interministériel.

En outre, elle demande à ce que le comité stratégique soit associé au choix des grands programmes nationaux. Il conviendra de réfléchir à la structuration de la concertation de tous les acteurs, en gardant à l'esprit que ces grands programmes prioritaires doivent être réalistes et ne soient pas soumis à une annualité qui les condamnerait d'avance.

Enfin, s'agissant du décrochage scolaire, Mme FEINTRENIE précise que la définition des décrocheurs scolaires a été partagée par l'Agence, l'ensemble des acteurs et l'éducation nationale dans tous les groupes de travail. Chacun sait donc de quoi il est question : cette appellation se limite au programme national attaché à ce public.

Obligé de quitter la salle afin d'assister à une autre réunion, M. GARNIER-LAVALLEY souligne que le travail sur le service civique, comme la ministre et le président l'ont rappelé, est un projet de société auquel chacun est très attaché et dans lequel chacun s'est engagé très fortement. Le président a rappelé son engagement personnel. Les membres du comité stratégique

connaissent pour partie l'engagement de M. GARNIER-LAVALLEY qui date de bien avant la loi. Chacun aura à cœur de réussir ensemble cette montée en charge.

Il est important que la montée en charge se poursuive, qu'il n'y ait pas de « stop and go » et que le service civique arrive, année après année, à faire plus, à faire mieux et à convaincre la société que le service civique est une expérience formidable pour les jeunes qui l'ont vécue, qui la vivent et qui la vivront. Elle est également formidable pour l'ensemble des acteurs qui sont concernés d'une manière ou d'une autre, et cela a un impact direct sur la société. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga de l'engagement mais un élément important et structurant et, à terme, structurant de l'ensemble des générations si l'on arrive à des objectifs chiffrés très élevés.

Pour autant, chacun sait que le contexte des finances publiques, le président de la République l'a rappelé à de nombreuses reprises, est particulier et nécessite de trouver des solutions appropriées et d'en bénéficier. M. GARNIER-LAVALLEY observe que le travail très important fait l'année dernière avec l'Agence, le cabinet de la ministre et divers interlocuteurs pour réduire le coût du service civique sans toucher à la protection sociale des jeunes est un élément essentiel. Ces travaux sont fondamentaux à condition de ne pas oublier les questions financières. Ainsi, le ministère a reçu un engagement à peu près formel que les fonds européens seront directement réaffectés. Cette conquête de nouveaux fonds auprès du FSE ou de la garantie jeunesse européenne sont des démarches que le ministère et l'Agence engagent. Mais afin de faire masse, il faudra l'alliance de tout le monde. Ce n'est pas uniquement en se donnant des chiffres irréalistes à terme que la réussite sera au rendez-vous, mais petit à petit, et cela nécessite l'engagement de tous.

La plateforme est une alliée précieuse. Ses remarques sont régulièrement entendues. La ministre a rappelé que, pour la première fois, la budgétisation ne s'est pas faite sur une base moyenne de 6 mois, irréaliste, entraînant nécessairement des difficultés par la suite. Cela est dû à la plateforme qui a su utiliser les bons arguments quand elle a plaidé la souplesse des missions. Le travail collectif de l'ensemble des acteurs concernés par le dispositif, qui le pilotent, qui le font vivre est important et, de ce point de vue, l'Agence, la délégation interministérielle à la jeunesse, les parlementaires, la ministre et les associations sont main dans la main. Il faudra élargir le cercle pour atteindre les objectifs. M. GARNIER-LAVALLEY est persuadé du succès du service civique.

Le comité stratégique est un lieu parmi d'autres mais il est majeur. Il permet le partage et des discussions parfois houleuses – cela ne gêne pas le président - mais très utiles pour le *team building* (cohésion d'équipe) et l'avancée collective. A ce titre, M. GARNIER-LAVALLEY souhaite la bienvenue au président dans cette merveilleuse aventure. Chacun fera en sorte de travailler main dans la main pour remplir les objectifs qui ont été assignés par le président de la République.

M. WASERMAN souhaite revenir sur les propos de M. LESTERLIN. Il est vraiment intéressant de s'interroger sur la place des jeunes qui sont en service civique ou qui viennent de finir leur service civique dans la gouvernance territoriale et nationale, conseil d'administration et représentations territoriales y compris. Il faut vraiment être vigilant sur ce point. Ce n'est peut-être pas un axe stratégique mais il convient d'avoir une vraie réflexion.

S'agissant de l'accessibilité, M. HIMIDI, ancien volontaire et porte-parole d'Unis-Cité, est convaincu que la place des anciens jeunes en service civique a une grande importance. Dans le cadre de son « ambassade » pour Unis-Cité, M. HIMIDI rencontre de nouveaux jeunes en service civique et des jeunes qui vont s'engager. Ils se reconnaissent dans son expérience. Il devient un exemple pour eux. Quand M. HIMIDI les rencontre, un déclic s'opère.

Les décrocheurs en sont un exemple frappant. Lorsque M. HIMIDI a commencé son service civique, ce mot lui semblait difficile. Dans le cadre du grand programme à l'attention des décrocheurs, Unis-Cité a appelé son projet « Booster », M. HIMIDI remercie l'association qui a su faire preuve d'intelligence en utilisant une appellation plus positive. Maintenant représentant d'Unis-Cité, M. HIMIDI emploie le mot « décrocheur » et s'en félicite car le jeune qui entend ce

mot prend conscience de la réalité. M. HIMIDI est un ancien décrocheur et quand il le dit et que le jeune entend son histoire, il prend conscience qu'il peut s'en sortir. M. HIMIDI a pu rencontrer des entreprises grâce aux partenaires de l'Agence du service civique comme Bouygues Immobilier. Il a pu travailler son curriculum vitae. Aujourd'hui, les entreprises lui font confiance et savent l'aider à identifier ses compétences. Il est apprécié. Elles voient en lui un jeune en service civique qui a des compétences. L'entreprise, à travers ces rencontres, valorisera non seulement le service civique en lui-même mais rendra également la société meilleure.

Enfin, que les jeunes aient un lien avec des anciens jeunes en service civique répond à la question de l'accessibilité. Cela signifie qu'après le service civique, les anciens volontaires ont un rôle important à jouer dans la société. Ils deviennent acteurs. Aujourd'hui, M. HIMIDI s'est réveillé à 8 heures 30 en se disant que c'était important. Il rencontrera d'autres jeunes et quand il le leur dira, ces jeunes se rendront compte qu'eux aussi peuvent bouger et voir qu'ils ont leur place dans la société.

#### **Approbation des minutes du précédent comité stratégique**

***Sous réserve de la prise en compte des modifications reçues, les minutes du comité stratégique du 10 décembre 2013 sont approuvées à l'unanimité.***

M. SAPIN profite de l'occasion qui lui est donnée de saluer à nouveau, après plusieurs années, la qualité, hier, des résumés et, aujourd'hui, des synthèses dont l'exercice est plus compliqué. A ce titre, le président ajoute qu'il trouve magique de pouvoir suivre un débat et de rédiger des documents aussi précis. Ce métier est assez méconnu mais fantastique.

#### **Mise en œuvre des orientations stratégiques : quelles pistes de travail et quelle organisation ?**

##### **Présentation du budget de l'ASC pour 2014**

Suite à la présentation du budget 2014 par Mme PAOLETTI, M. CHANTEAU souligne l'importance de l'animation des réseaux des volontaires comme l'ont démontré, la semaine dernière, les débats de la réunion des référents régionaux. En effet, il est essentiel de permettre aux volontaires, souvent isolés, parfois dans différentes structures, de se retrouver. Or, les référents rencontrent des difficultés à rassembler les financements nécessaires pour organiser ces rencontres alors que 5 000 € permet de réunir un peu plus de 200 volontaires. A ce titre, il se félicite de l'augmentation de l'enveloppe (+2,5 % par rapport au budget rectifié 2013).

Le président ajoute que l'organisation de rencontres régionales dépend, entre autres, du préfet et du SGAR.

Raison de plus, indique M. LESTERLIN, pour que le référent ne soit pas tout seul.

Le président en convient mais la difficulté qu'il rencontre n'est pas insurmontable au vu du montant concerné.

Sans revenir sur les éléments qui ont été abordés à la séance précédente, Mme BUSSON rappelle que les membres du comité avaient reçu l'assurance d'une certaine fluidité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Or, plusieurs structures ont encore constaté des difficultés et peut-être des retards dans la signature des avenants pour le début 2014, qui pénalisent certaines structures.

M. CLIVIO remarque que de nombreuses structures proposant l'intermédiation à leurs adhérents se développent. Or, un des enjeux aujourd'hui est de créer les conditions d'un service civique massif. Il faut donc que l'Agence soit en mesure de soutenir l'intermédiation et d'appuyer la structuration des offres locales et de l'accompagnement proposé aux jeunes au niveau de structures locales qui n'ont pas les ressources de déposer un agrément local. Une

programmation 2014 construite sur une année 2013, peut-être plus basse, risque de placer les structures en situation de devoir en discuter avec les services de l'Agence voire de prendre des arbitrages en interne car il se peut qu'elles ne puissent pas en mesure d'assurer l'accompagnement des volontaires.

Mme PAOLETTI indique que la question contient la réponse et rappelle que l'Agence évolue dans un cadre limité.

S'agissant des avenants, les services en sont tout à fait conscients. L'Agence a reçu 269 demandes pour le premier semestre 2014, suite à la procédure d'anticipation qui a été mise en place. Certaines demandes sont arrivées en retard par rapport au calendrier indiqué. Sur ces 269 demandes, 142 concernent des dossiers qui seraient à traiter dès janvier. M. DYEUVRE a signé les agréments pour les cas les plus urgents. Le président, pour sa part, s'y est mis dès le premier jour de son arrivée. 60 dossiers ont été traités en 15 jours. Il reste donc 82 dossiers à examiner en 15 jours. Il est possible que les services aient besoin de 3 ou 4 semaines afin d'apurer ce nombre. Le pôle Agrément, à effectif constant, y travaille d'arrache-pied.

Le président ajoute que les réflexions sur la montée en charge se font inévitablement à équipe constante, ce qui est positif par rapport au contexte actuel. L'Agence semble privilégiée dans ce domaine.

M. LESTERLIN rappelle que « poste » a un sens très précis en technique budgétaire. Il conviendrait donc d'employer dans la présentation du budget la notion d'« indemnités ». Enfin, s'agissant de l'examen des missions par les services déconcentrés, il aimerait savoir quels sont les efforts et les initiatives qui sont entrepris en ce sens. En effet, s'il était naturel dans les premières années que la gestion centralisée et déconcentrée soit dominante, M. LESTERLIN ne comprendrait pas que la reconduction d'une mission au niveau local ne soit pas examinée par les services déconcentrés de l'Etat même si, à l'origine, l'agrément a été accordé à l'échelon national. L'Agence est une administration de missions à effectif qui ne se développera pas considérablement dans les années à venir. Ses moyens de gestion sont faibles. Si on veut avoir un œil acéré sur la qualité des missions, il y a nécessité à ce que cet examen soit déconcentré, c'est-à-dire exécuté dans la proximité.

M. CLIVIO signale que l'association qu'il représente développe un projet à dimension nationale ainsi que les moyens d'accompagnement et de formation, les outils de gestion et de communication, les moyens de mise à disposition et de coordination et d'évaluation interne qui nécessitent des efforts conséquents. Il lui semblerait contreproductif par rapport à cet enjeu de demander aux structures de revenir vers les régions et les entités régionales pour déposer à nouveau leur candidature à l'échelon local. En effet, certains dossiers pourraient être habilités d'un côté et refusés de l'autre, alourdissant de façon dramatique la gestion des missions et la structuration de l'accompagnement des jeunes dans les structures. Pour M. CLIVIO, l'instruction du dossier ne doit pas être envoyée au niveau local. En revanche, l'implication des services déconcentrés dans le contrôle des missions lui semble tout à fait appropriée - 20 % des missions proposées par des organismes ayant recruté en 2014 doivent faire l'objet d'un contrôle.

Mme NEYRON aimerait savoir si les négociations sur la baisse du coût des charges sociales, permettant d'assurer une augmentation de 15 % à budget constant voire légèrement plus faible, ont abouti et si l'Agence a reçu des assurances en ce sens. Mme NEYRON s'interroge également sur la façon dont l'augmentation du nombre de jeunes de 15 % se concrétisera sur le second semestre et les assurances budgétaires de l'Agence à ce sujet.

S'agissant de réinterroger la pertinence de donner l'agrément au niveau national ou local au moment de son renouvellement ou de sa prorogation, Mme PAOLETTI répond que cet examen est effectué suivant deux critères, la dimension nationale effective de l'association – Les Enfants du Canal, par exemple, sont passés d'un agrément national à un agrément local – et la plus-value que porte la tête de réseau – il s'agit de la situation la plus fréquente.

Quant aux crédits, la réforme des cotisations sociales a été actée dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014. Le coût du mois/jeune est passé d'environ 970 € en 2013 à une prévision de 819 € pour 2014. Certaines mesures, bas salaires par exemple, peuvent impacter le coût du mois/jeune. Cependant, les recettes permettent d'atteindre 23 000 volontaires.

M. BAHEGNE confirme la réponse de Mme PAOLETTI. Quand des agréments sont déposés au plan national, l'Agence décide suivant la zone d'intervention et la surface de la structure si l'instruction doit être conduite par le niveau national ou local. Le problème qu'a évoqué M. LESTERLIN existait au début. Il y a encore un an, dans une région comme l'Aquitaine, le directeur régional ne voyait passer que les volontaires sur agrément régional. La situation s'est beaucoup améliorée, le ratio est maintenant à peu près équilibré. Toute la question est de savoir si le directeur régional est bien informé des recrutements dans sa région relevant d'un agrément national. Ce travail est effectué par les commissions que M. BAHEGNE citait. Associant tous les acteurs locaux dont les têtes de réseau régionales, représentées ici au niveau national, ces commissions offrent une complémentarité de suivi des jeunes recrutés au niveau local sur agrément régional et sur agrément national.

Le président souligne que les chiffres de 23 000 et 35 000 que l'Agence suit n'ont pas la même valeur. 23 000 représente l'indicateur de bonne santé du service civique. C'est donc ce nombre que le président regarde en premier. 35 000 représente le nombre de jeunes en service civique dans l'année – à noter qu'ils sont comptés deux fois puisqu'ils font leur service civique sur deux ans. L'utilisation de cette valeur absolue est tout à fait pertinente dans le cadre de la communication, en particulier politique – quand on veut communiquer le nombre de jeunes en service civique dans une année, on prend le nombre le plus important.

S'agissant du rapprochement entre le service civique et le service volontaire européen, si M. TOCHE se réjouit de la renégociation des charges sociales pour les jeunes en service civique, il souligne que les jeunes en SVE ne sont pas couverts au titre de l'assurance vieillesse, ce qui constitue un frein supplémentaire pour les jeunes ayant moins d'opportunités, et rappelle que l'Europe considère que les questions de retraite relèvent des compétences nationales. Il conviendrait donc que la protection des jeunes en SVE au titre de l'assurance vieillesse soit prise en compte dans le budget français.

Le président partage cette position, l'avantage de l'un n'efface pas la difficulté de l'autre.

### **Comment favoriser l'accès des jeunes les plus éloignés ou ayant le moins d'opportunité et assurer la mixité du service civique ?**

Il ressort de la présentation de Mme MARSEILLE que si les candidatures des jeunes les plus éloignés ont été encouragées à travers la mobilisation de certains réseaux dédiés (missions locales, centres sociaux) et la mise en place d'un programme spécifique en direction des décrocheurs, les résultats obtenus en matière de mixité sociale semblent montrer que des freins subsistent à l'accueil en service civique des jeunes les plus éloignés ou ayant le moins d'opportunité, comme l'ont fait remarquer les jeunes des Enfants du Canal que le président et la ministre ont rencontrés – les exigences de recrutement sont parfois fortes.

En tant que représentante de la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC), Mme BOURROUILH, qui aimerait participer au groupe de travail qui sera créé, indique que la mixité sociale est une orientation non seulement stratégique mais également prioritaire pour sa structure. A ce titre, il conviendrait de lancer un travail de communication qui tienne compte des attentes et des besoins des jeunes. En effet, les jeunes post-bac, ceux qui n'ont pas fait de parcours secondaire ou universitaire, ceux qui sont sortis du système scolaire et autres ont des attentes différentes tout comme les jeunes qui ont un CAP ou un BEP ou qui ne sont pas dans un parcours professionnel très valorisant. Même si le service civique n'est pas un emploi, il représente, pour les étudiants, une première quasi expérience de vie active, alors que pour des jeunes sans qualification ou peu qualifiés, il est l'occasion, à travers un engagement, d'une réalisation personnelle positive dans laquelle ils porteront quelque chose

qu'ils n'auraient pas imaginé auprès d'autres jeunes pouvant être d'un niveau scolaire supérieur au leur.

Enfin, Mme BOURROUILH se demande s'il ne serait pas opportun de réfléchir à la promotion du service civique auprès des jeunes diplômés inférieurs dans un dispositif qui mettrait en cohérence les différentes possibilités d'intégration dans la vie sociale, que ce soit un engagement ou le premier acte de la vie professionnelle par un emploi d'avenir.

S'agissant du ressenti des jeunes, Mme RENAUDIN témoigne que pour certains étudiants, le service civique est quasiment un emploi. Par ailleurs, Mme RENAUDIN trouve qu'il y a confusion entre ce qui relève de l'accessibilité et de la mixité. Cela fait résonance avec son propos précédent où elle insistait sur la nécessité de prendre en compte, dans l'objectif de mixité, la question de la rencontre qui se trouve dans le cadre des missions. Si elle partage cette orientation, les objectifs lui semblent insuffisants et proposerait, aux fins de clarification, de résumer sous le terme « accessibilité » les questions de la qualification et de l'origine sociale et territoriale.

Enfin, qu'en est-il de l'impact de la refonte de la cartographie « politique de la ville » sur l'objectif de 25 % ? En effet, les résultats sembleront moins bons alors que la cartographie sera resserrée.

S'agissant de la distinction qui a été faite entre agrément national et agrément local dans la présentation qui sera envoyée au membres du comité, comme l'indique le président, Mme BUSSON propose d'approfondir ces données et de regarder la part que représentent les collectivités agréées au niveau local et la part des associations. Quant aux outils de sensibilisation à un service civique accessible à tous les jeunes, Mme BUSSON regrette que le travail engagé en 2012 par le groupe « Qualité des projets d'accueil » - et pas « Qualité des missions » - sur l'accompagnement dans sa globalité n'est pas abouti bien que d'autres chantiers permettront sans doute de réactualiser ces outils. Peut-être que certains mots sont trop confus - ne parler que de « missions » pour décrire ce qu'est un service civique lui semble être une erreur.

M. VOISIN remercie Mme MARSEILLE de cette présentation qui illustre ce que les structures rencontrent sur le terrain. De nombreux jeunes, grâce aux missions locales qui sont souvent leurs points de contact, se disent que faire un service civique est une bonne idée, se présentent au conseil général ou autre parce qu'ils ont vu les publicités sur le service civique et, à la fin, ne sont pas retenus et indiquent aux associations qu'ils ne sont pas pris comme d'habitude, ce qui est normal. Ce constat est tout à fait réel et M. VOISIN remercie l'Agence et le ministère d'avoir mis ce point en priorité.

ATD Quart Monde a travaillé sur ce sujet à travers un projet pilote. Il s'est déroulé à Lyon sur deux ans avec deux associations différentes, Unis-Cité et une toute petite association locale qui développe des jardins partagés et des activités culturelles sur des friches.

Il est, en effet, essentiel de réfléchir à la mixité sociale et au partage en groupe avec des jeunes qui ont été en grande difficulté. Il n'est pas facile d'accueillir des jeunes en très grande difficulté car cela dérange l'association. En revanche, l'apport de ces jeunes est extraordinaire. Non seulement l'association fait l'effort d'accueillir le jeune mais elle lui permet également d'aller au bout de son service civique, la difficulté d'un jeune, souvent bousculé toute sa vie, étant de le poursuivre jusqu'à son terme. Ce projet est la traduction des recommandations qu'ATD Quart Monde avait formulées dans son compte rendu : « *il semble nécessaire que des projets pilotes, des projets de recherche action pour l'engagement des jeunes les plus en difficulté, fassent partie du plan d'action et soient soutenus au niveau national afin d'identifier les conditions favorables de faire ces propositions* ». Dans cette perspective, un groupe de travail prépare, avec la DRJSCS, une rencontre des associations de la région lyonnaise qui ont une expérience et souhaitent développer leur activité avec des jeunes qui ont été en grande difficulté.

Pour M. LESTERLIN, ces chiffres, intéressants, comme l'a souligné Mme BUSSON, prouvent qu'en termes de réalisation des objectifs prioritaires, le niveau local est plus performant que le niveau national.

Par rapport aux propos de M. BAHEGNE qui se réjouissait d'avoir enfin connaissance des jeunes qui sont recrutés dans sa région, M. LESTERLIN souligne que l'important n'est pas d'avoir uniquement connaissance des jeunes mais de savoir ce qu'ils font. C'est par cette connaissance que passe le cœur du contenu de l'éducation citoyenne que devait représenter le service civique. Il est nécessaire de mettre en place des structures d'animation locale parce que la plus-value du service civique, qui est d'autant plus grande que le jeune vient de loin, passe par une connaissance de ce qu'ils font et la possibilité qu'ils ont entre eux d'échanger leur expérience.

M. SAPIN propose avec insistance que les associations dont certaines mettent sur pied des réunions d'accueil et d'information dépassent l'esprit « boutique » et organisent toutes ensemble, y compris en associant les anciens volontaires, une information itinérante à travers le territoire allant à la rencontre des jeunes. M. SAPIN l'a fait il y a quelques années, cela est très fructueux et permet aux jeunes d'échanger directement entre eux par rapport au niveau d'information qu'ils reçoivent et de donner, à tour de rôle, un coup de projecteur sur les associations et leurs projets et donc de se rapprocher des correspondants régionaux. Cette forme de mutualisation sur le terrain serait également une réponse au rapport très numérique, absent de la philosophie du volontariat, qu'instaure la communication de l'Agence sur internet. Les jeunes peuvent avoir des difficultés à se repérer dans cet océan des choix d'orientation d'engagement et des propositions de missions.

M. LECOURT identifie deux types d'éloignement, un éloignement physique, géographique (DOM-TOM, milieu rural) et un éloignement « mental » - les jeunes ne pensent même pas au service civique. Pour M. LECOURT, le vrai enjeu que chacun doit relever est celui de faire en sorte que des jeunes qui ne pensent pas au service civique se posent la question. A cette fin, les meilleurs ambassadeurs sont les anciens volontaires. Ne serait-il donc pas possible de permettre à des anciens volontaires d'intervenir dans des lycées ou des facultés pour parler du service civique ?

Par rapport à l'intervention de Mme BOURROUILH, M. HIMIDI, qui souhaite participer au groupe de travail sur la mixité et l'accessibilité, ajoute que les anciens volontaires sont les meilleurs exemples du service civique et souligne qu'il faudrait un discours d'information différent suivant qu'il s'adresse à des étudiants ou à des jeunes en situation de décrochage car la vision de ce que permet un service civique n'est pas identique. Pour un jeune qui a passé ses diplômes, c'est la première fois qu'il touche au milieu du travail. Pour un jeune comme M. HIMIDI, le service civique est un tremplin pour découvrir autre chose.

M. KROICHVILI rappelle que les missions locales ont pour fonction d'accueillir et d'accompagner les jeunes dans l'ensemble de leur parcours vers l'emploi - l'UNML insiste beaucoup sur cette question dans sa communication. Cependant, il est très important pour l'UNML d'avoir une approche territorialisée de cette question entre les missions locales et les associations, en lien avec les services des DRJSCS. Sans un partenariat organisé et structuré au niveau territorial, la mixité n'est pas possible. Il est également nécessaire d'avoir une capacité d'adaptation de la durée du service civique au projet ou à la situation du jeune, en particulier lorsqu'il s'inscrit dans un parcours qui conduit le jeune à être accompagné dans son projet pour qu'il devienne ce qu'il veut être et qu'il fasse ce qu'il veut faire.

M. WASERMAN se félicite que le thème de la mixité soit abordé aujourd'hui. Cependant, il observe que l'objectif n'est pas atteint, et de très loin (17 % au lieu de 25 %, soit 70 %). L'exemple du projet d'ATD Quart Monde montre que le moment est venu de reconsidérer les façons de recruter, d'informer, de sensibiliser. Ce travail est important. Enfin, la mixité est avant tout une richesse, tout le monde en est persuadé. M. WASERMAN assure que lorsque des missions en équipe réunissent plusieurs jeunes avec des profils différents, un volontaire comme

M. HIMIDI peut apporter autant qu'un Bac+5. C'est là-dessus avant tout que chacun doit se battre car on se prive de cet apport si on n'est pas assez volontariste dans la mixité.

Pour le président, il faut être pragmatique. Chacun sait que les jeunes volontaires seront dans des situations et des parcours différents. La démarche intellectuelle de l'engagement citoyen n'est pas innée. Chacun sait également que certains s'engageront en service civique parce qu'ils sont dans une situation sociale qui les empêche d'avoir des solutions. Mais la qualité de l'accueil et de l'accompagnement les fera évoluer. Le service civique ne doit pas devenir un dispositif pour les jeunes au même titre que les autres. Il faut trouver l'équilibre entre les deux. Sinon, les politiques feront pression sur les acteurs du service civique afin que la courbe du chômage s'inverse. Or, ce n'est pas l'essence du service civique même s'il peut y contribuer comme le montrent les statistiques – six mois après, 75 % des anciens volontaires sont en formation ou ont trouvé un emploi. Il y a d'un côté l'objectif éthique du service civique et de l'autre le pragmatisme à avoir face à une situation économique et sociale dont on ne s'extrait pas.

S'agissant de l'objectif de 25 %, le président rappelle que son horizon est 2015. A terme, les « 1 000 quartiers » seront un peu plus nombreux car lorsque la loi sera passée, il faudra en ajouter quelques-uns. L'Agence s'adaptera en fonction.

Enfin, le président est sensible au fait que les associations accueillent les jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation. Cet engagement mérite d'être salué car l'accueil est différent, cela a été souligné. C'est aussi une responsabilité car accueillir des volontaires bouscule la vie d'une association comme M. VOISIN l'a indiqué. Ce sont des éléments fondamentaux. Sans oublier ce que les volontaires apportent, ajoute M. VOISIN.

#### **Organisation du travail pour la mise en œuvre des orientations stratégiques en 2014**

Mme PAOLETTI propose l'organisation de cinq groupes de travail.

Le groupe Evaluation, qui se réunira lundi prochain, est maintenu.

Il en est de même du groupe de travail sur l'identité du service civique, la communication et la place des jeunes que M. LOUIS pilote d'une main de maître. Il devra réfléchir à l'animation du réseau des volontaires et des anciens volontaires.

Le groupe sur le service civique à trois ans, créé en fin d'année, poursuivra ses travaux.

Un groupe de travail sera créé pour traiter de l'accessibilité et des différents aspects du recrutement (formation des tuteurs, évolution des modalités d'information et de présélection des jeunes...). Plusieurs pistes concrètes ont été évoquées aujourd'hui. Mme PAOLETTI partage la position de Mme RENAUDIN : mixité de l'expérience n'est pas synonyme d'accessibilité. Elles se recoupent en partie car la mixité de l'expérience peut passer par une mixité au sein de l'organisme, comme l'indiquait M. WASERMAN, mais également par d'autres modalités. L'Agence a essayé de mettre en lumière cette dichotomie dans les orientations stratégiques. Rendez-vous est pris dès vendredi avec le SGCIV afin de caler les indicateurs et travailler ensemble sur la réalisation de cet objectif.

Enfin, même si le sujet n'a pas été abordé aujourd'hui, il conviendrait de créer un groupe de travail, peut-être temporaire, sur la formation civique et citoyenne. Plusieurs idées ont émergé lors de la réunion des référents. Mme PAOLETTI aimerait, ne serait-ce qu'en mode projet, avoir un « guide de bonnes pratiques » et avancer sur le contenu de la formation civique et citoyenne au-delà du référentiel qui avait été proposé.

S'agissant de sujets plus ciblés, Mme PAOLETTI propose l'organisation de réunions *ad hoc* sur les thèmes suivant :



- le programme de lutte contre le décrochage scolaire,
- les jeunes en situation de handicap (mesures de mise en œuvre du comité interministériel et de diffusion des bonnes pratiques),
- la politique de la ville.

Suite à la demande de Mme BUSSON, le président indique qu'une réunion aura lieu pour informer les membres du comité stratégique qui le souhaitent des dispositions et ouvertures du nouveau programme européen, qui n'est pas loin d'avoir un lien avec l'international.

Enfin, le président ajoute que le défilé du 14 juillet n'est pas oublié même s'il n'a pas été évoqué. Le chantier a été ouvert car cette année coïncide avec le centenaire de la Première Guerre mondiale. Plusieurs jeunes des pays impliqués dans ce conflit défilèrent. Rendez-vous est pris avec le ministère des anciens combattants.

\*\*\*